

## **Le GT Responsabilité Sociétale (RSO/ISR) de la CIDD**

### **Activités en 2022**

Le GT RSO/ISR de la CIDD s'est réuni quatre fois en 2022.

Les activités du groupe de travail ont été principalement dominées par l'élaboration et la mise en œuvre d'un deuxième Plan d'Action National « Entreprises et Droits humains ».

Nous expliquons également plus en détail deux activités qui ont permis de concrétiser des thèmes précédemment discutés au sein du groupe de travail :

- Pour soutenir l'opérationnalisation du concept du devoir de vigilance, des réseaux d'apprentissage sur ce sujet ont eu lieu dans deux fédérations sectorielles. Ceci a été fait en même temps que le développement d'une boîte à outils du devoir de vigilance.
- Dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie « Beyond Food », le marché public « Réalisation d'une analyse en termes de développement durable des chaînes alimentaires et agricoles internationales en Belgique » a été lancé.

#### **1. *Élaboration du deuxième Plan d'Action National « Entreprises et Droits humains »***

En mars 2021, les gouvernements fédéral et régionaux ont pris la décision d'élaborer un deuxième Plan d'Action National « Entreprises et Droits humains » (PAN E&DH), conformément aux Principes directeurs des Nations Unies pour les « Entreprises et les Droits humains » (UNGP).

L'élaboration d'un deuxième PAN E&DH devrait aboutir à un document politique qui liste les priorités et les activités que les gouvernements belges réaliseront pour soutenir la mise en œuvre des engagements internationaux, européens, nationaux ou régionaux et éventuellement aussi des engagements liés à un domaine politique ou sujet particulier.

Comme expliqué dans le rapport de l'année dernière, pour la préparation du deuxième plan, il a été décidé de suivre la feuille de route suivante :



*5 étapes dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et la révision du PAN (Institut danois des droits de l'homme, 2017)*

En 2020 et 2021, les bases du cadre de gouvernance du PAN E&DH (phase 1) ont été posées et le « [National Basement Assessment](#) » a également eu lieu (phase 2). Une description détaillée des phases 1 et 2 se trouve dans le [rapport annuel 2021 de la CIDD](#).

L'année 2022 a été principalement consacrée à la consultation des parties prenantes sur la base des résultats du National Basement Assessment (NBA) et l'élaboration du plan (phase 3).

### **Consultation des parties prenantes**

Pour la rédaction d'un deuxième PAN, le groupe de travail a choisi - dans le cadre de la gouvernance - de consulter également les parties prenantes.

Pour concrétiser cela, un tableau récapitulatif a été fourni sur la base du rapport NBA. Le tableau contient les recommandations NBA, regroupées selon les 3 piliers de l'UNGP : protéger, respecter et restaurer. Les parties prenantes externes ont été invitées à proposer des actions concrètes pour les recommandations en question.

La consultation, initiée par un événement, a eu lieu entre mi-janvier et début mars 2022. Dix-sept parties prenantes (stakeholders) y ont participé.

Le groupe de travail a sollicité un accompagnement externe pour analyser et synthétiser les différentes actions proposées par les parties prenantes. Cela a donné lieu, début juin, à un rapport, qui peut être consulté [ici](#). Les résultats ont également été expliqués aux membres du groupe de travail CIDD.

Entre-temps, les parties prenantes internes (services publics fédéraux et régionaux) s'étaient aussi mises à travailler à la formulation d'actions, également en fonction des recommandations de la NBA.

### **Version préliminaire du plan d'action**

Pendant la période estivale, toutes les actions proposées par les différents services publics ont été compilées dans un document qui a été examiné, et ajusté lorsque nécessaire, au sein du groupe de travail à l'automne.

La version préliminaire de toutes les actions proposées dans ce deuxième plan national sur les entreprises et les droits humains, a finalement été remise fin 2022 aux deux ministres compétentes, la ministre des Affaires étrangères et la ministre du Développement durable.

## **2. *Soutenir l'opérationnalisation du concept de devoir de vigilance***

Il est de plus en plus évident que le concept de devoir de vigilance gagne en importance dans la chaîne de valeur. Soit dans le cadre des UNGP, soit dans la perspective d'une future législation européenne (en référence à la « Corporate Sustainability Due Diligence Directive » (CSDD)), soit en réponse à la demande croissante du monde des entreprises.

Alors que le terme « devoir de vigilance » devient de plus en plus courant, les entreprises demandent de plus en plus de précisions sur ce concept et sur la manière dont il peut être appliqué dans la pratique.

Pour répondre à ces besoins, deux actions ont été mises en œuvre en 2022 :

- Soutenir les fédérations sectorielles pour étoffer le processus du devoir de vigilance sur le lieu de travail par le biais d'un réseau d'apprentissage et de projets pilotes, sous la direction d'experts. Le soutien a été assuré par des subventions de projet allouées par la ministre du Développement durable. Deux fédérations sectorielles ont participé à la conférence 2022 : Agoria (industrie technologique) et Fevia (industrie alimentaire). À partir de ces réseaux d'apprentissage, une ligne directrice (manuel), destinée à d'autres entreprises du secteur, a été élaborée dans chaque cas. Les lignes directrices sont accessibles via la boîte à outils Devoir de vigilance.
- Développer la [boîte à outils Devoir de vigilance](#). Cette boîte à outils est un support qui se veut pratique, accessible, convivial et attrayant pour les PME belges. Elle fournit les informations et les lignes directrices nécessaires aux entreprises qui souhaitent se familiariser avec le concept du devoir de vigilance (due diligence) et le mettre en œuvre et l'intégrer dans leurs activités.

## **3. *Projet « Beyond Food » portant sur le développement d'une Stratégie fédérale pour des filières d'importations alimentaires durables***

Ces dernières années, le groupe de travail RS de la CIDD a conçu une stratégie visant à rendre les chaînes et systèmes agroalimentaires internationaux plus durables. Cette première ébauche de la stratégie fédérale « Beyond Food » a été transmise en décembre 2020 à la ministre du Climat, de l'Environnement, du Développement durable et du Green Deal afin de décider des éventuelles délibérations politiques avec ses homologues.

Ce projet de stratégie « Beyond Food » est, entre autres, basé et construit sur l'expérience de « Beyond Chocolate », présentant des limites quant à l'identification objective des filières prioritaires et/ou à haut potentiel de durabilisation. À la demande du cabinet de la ministre Khattabi, un marché public a été lancé en juin 2021 pour la réalisation d'une analyse sur les aspects de développement durable des chaînes agroalimentaires internationales en Belgique.

Le dossier s'est heurté à un certain nombre d'obstacles administratifs, mais la réalisation du marché a finalement pu commencer à l'été 2022.

L'analyse, commandée par l'IFDD au consortium BASIC, Université d'Anvers (Groupe de recherche sur le droit et le développement) et Fair Trade Advocacy Office (FTAO), a couvert les aspects suivants :

1. Cartographie des différents secteurs agroalimentaires internationaux dont les produits sont importés en Belgique depuis les pays du Sud ;
2. Identification des principaux enjeux potentiels de développement durable dans ces chaînes agroalimentaires internationales ;
3. Identification et analyse des initiatives publiques et privées/sectorielles belges et européennes existantes dans ce contexte ;
4. Développement d'une méthodologie pour pondérer et classer les secteurs d'importation belges sur la base de leurs risques de durabilité, des leviers (potentiels) pour les rendre plus durables, et des liens possibles avec les pays de la coopération au développement belge ;
5. Présentation d'initiatives et de recommandations politiques que les autorités fédérales et/ou les acteurs belges peuvent prendre pour rendre ces secteurs prioritaires plus durables.

Un comité d'accompagnement a suivi les différentes étapes de l'analyse. Ont participé au comité de concertation des collaborateurs de l'IFDD, un collaborateur du SPF Santé publique, Environnement et Sécurité de la Chaîne alimentaire, un collaborateur du Cabinet Environnement et Développement durable et un collaborateur du Cabinet Coopération au développement et Aide humanitaire.

La publication des résultats de cette étude est prévue pour le début de 2023 et sera disponible sur le site web de l'IFDD.